



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 26  
Mercredi 7 juillet 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Courtelay, le 29 juin 2021

La préfète: S. Niederhauser

### Expulsion (Expu 4/2021) – Préfecture du Jura bernois Décision du 29 juin 2021

Référence: Expu 4/2021

La préfète du Jura bernois  
en la procédure liée entre

La Société coopérative d'Habitation Clé de Sol, 2740 Moutier, représentée par LocaGestion Sàrl, Rue de l'Hôtel-de-Ville 5, Case postale 556, 2740 Moutier, requérante,

et

Madame Aline Rebetez, actuellement de domicile inconnu, requise,

concernant l'expulsion de l'appartement de 4 pièces sis Rue Neuve 18, 2740 Moutier,

décide:

1. Les factures transmises par Scamer Sàrl et par le serrurier sont communiquées aux parties, pour information.
2. La requise doit rembourser les frais à la requérante à raison de CHF 5978.60.
3. Le solde excédentaire de l'avance de frais, de CHF 3021.40, est remboursé à la requérante. Cette dernière est priée de faire connaître, avec la mention du numéro de la procédure, ses coordonnées de paiement à la Préfecture du Jura bernois ou de lui transmettre un bulletin de versement.
4. La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans les 30 jours dès sa notification, conformément aux art. 319 et suivants du code de procédure civile auprès de la Cour suprême du canton de Berne, section civile, Hochschulstrasse 17, case postale 7475, 3001 Berne 2. Le délai ne peut pas être prolongé. Le recours doit être déposé par écrit, contenir les conclusions, l'indication des faits, moyens de preuve et motifs et porter une signature. Il doit être produit en trois exemplaires et être accompagné de la présente décision, de l'enveloppe dans laquelle celle-ci a été notifiée, ainsi que des moyens de preuve disponibles.
5. La présente décision est notifiée, par courrier recommandé, à la requérante.

Courtelay, le 29 juin 2021

La préfète: S. Niederhauser



### Belprahon

#### Taxe des chiens 2021-2022

En vue de la prochaine facturation de la taxe des chiens qui aura lieu en août, nous rappelons aux propriétaires de chiens de bien vouloir annoncer au secrétariat communal, toute nouvelle acquisition, vente ou décès de l'animal, **au plus tard jusqu'à fin juillet 2021.**

Belprahon, le 23 juin 2021

Le Conseil communal

Vacances d'été

#### Fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée comme suit:

Caisse: du lundi 19 juillet au vendredi 6 août

Secrétariat: du lundi 26 juillet au vendredi 13 août  
Belprahon, le 7 juillet 2021

Le Conseil communal

#### Fête du 1<sup>er</sup> août 2021

La situation sanitaire ainsi que les restrictions liées à la pandémie s'étant bien améliorées, la commune organisera l'habituelle fête du 1<sup>er</sup> août. Elle aura lieu le **samedi 31 juillet 2021, dès 17h**, au terrain de football. La population est invitée à s'y retrouver pour le traditionnel feu et une place sera aménagée pour les tirs d'engins pyrotechniques.

Comme chaque année, le jambon sera offert par la commune. Chacun apportera salade, pain et autres accompagnements.

Au plaisir de vous retrouver nombreux.

Belprahon, le 7 juillet 2021

Le Conseil communal

Séance d'information

#### Réfection de la rue « Les Grands Clos »

En vue de la prochaine assemblée extraordinaire organisée pour voter l'acceptation d'un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- pour la réfection de la rue des Grands Clos, les citoyens sont invités à participer à une séance d'information qui se déroulera en présence du bureau ATB SA.

**Cette séance aura lieu le mardi 24 août 2021, à 19h, à la salle communale.**

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion.

Belprahon, le 7 juillet 2021

Le Conseil communal



### Champoz

#### Vacances d'été – fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 19 juillet au 6 août 2021 inclus.

En cas d'urgence, la caissière est atteignable au 032 492 12 88 ou le maire au 079 552 58 53 (jusqu'à fin juillet 2021). Du 01.08 au 06.08.2021, M. Fabian Houmard (conseiller communal) est atteignable au 079 437 37 40.

Champoz, le 7 juillet 2021

Le Conseil communal

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)



## Corcelles

Vacances d'été

### Fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du **lundi 19 juillet au vendredi 13 août 2021 inclus**.

Réouverture le mardi 17 août 2021 selon l'horaire habituel.

L'administration communale vous souhaite d'ores et déjà un bel été!

Corcelles, le 7 juillet 2021

Secrétariat communal

### Numéros d'identification des bâtiments

Il est important qu'un numéro soit affiché sur chaque bâtiment, notamment lorsque l'ambulance, les services de soins ou les pompiers doivent se rendre sur place. Ceci est de la responsabilité de la commune.

S'il y a besoin d'un ou de plusieurs numéros de bâtiments, nous prions donc chaque propriétaire de bien vouloir le signaler au Secrétariat communal. Ce dernier se chargera de les commander et de les distribuer.

Vous pouvez contacter le secrétariat au 032 499 90 70 ou par mail à l'adresse [secretariat@corcelles-be.ch](mailto:secretariat@corcelles-be.ch).

Corcelles, le 7 juillet 2021

Conseil communal

### Administratrice des finances

Le Conseil communal a nommé M<sup>me</sup> Alessandra Brogna-De Siena au poste d'administratrice des finances. M<sup>me</sup> Brogna-De Siena entrera en fonction **dès le 1<sup>er</sup> août 2021**. Les Autorités communales lui souhaitent plein succès dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches et tiennent à remercier l'excellent travail que M<sup>me</sup> Magalie Jost a fourni durant ces quelques années et de la bonne collaboration entretenue.

Corcelles, le 7 juillet 2021

Conseil communal

### Mise au concours

Suite à une heureuse nouvelle, la titulaire cède le poste de

**Secrétaire communale à 50%.**

Profil souhaité

- CFC d'employé(e) de commerce ou équivalent
- Aisance rédactionnelle, méthode de travail, sens logique, autonomie, grande polyvalence
- Excellente maîtrise des logiciels informatiques de bureautique usuels
- Flexibilité, rigueur, discrétion, sens de l'organisation et des responsabilités
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Maîtrise de la langue française
- Le diplôme de cadre en administration communale ou formation équivalente serait un plus
- Expérience dans un poste similaire : un atout

Activités

- Diriger et conduire l'administration communale
- Organiser, planifier, superviser l'ensemble des tâches et activités inhérentes à l'administration générale
- Préparer les dossiers, assister aux séances du Conseil et aux assemblées communales

- Assurer le suivi des décisions et la rédaction des procès-verbaux
- Traiter et assurer le suivi des permis de construire avec le responsable du dicastère
- Divers autres travaux de secrétariat selon le cahier des charges

Nous offrons

- Activité intéressante et variée
- Horaire flexible

Entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2021

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de certificats) y compris casier judiciaire sont à adresser au Conseil communal, Clos la Jus 27, 2747 Corcelles, **jusqu'au 16 août 2021**, avec la mention « Poste de Secrétaire communale ». Le cahier des tâches du poste est disponible à l'administration communale.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser à la Mairesse, M<sup>me</sup> Marianne Müller, téléphone 079 372 11 73.

Corcelles, le 7 juillet 2021

Conseil communal



## Court

### Fermeture de l'administration

L'administration municipale fermera ses portes le **vendredi 16 juillet 2021** à midi et les rouvrira le **lundi 9 août 2021** à 10h30.

Durant cette période de fermeture, une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi, entre 10h30 et 11h30, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Le Conseil municipal et le personnel souhaitent une excellente période estivale à toute la population.

Court, le 30 juin 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal

### Attention à de potentielles arnaques téléphoniques

Des habitant-e-s ont informé l'administration municipale qu'une société, soit-disant autorisée par la Municipalité de Court, les avait contacté-e-s au sujet de leur retraite et leurs assurances.

Le Conseil municipal tient à préciser qu'aucune société n'est chargée par la commune d'approcher les habitant-e-s en lien avec leur retraite et leurs assurances. Les appels en question s'apparentent à des tentatives d'arnaque. Tout un chacun est dès lors invité à faire preuve de prudence.

Court, le 7 juillet 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal

### Avis de construction

Requérants : Mégane et David Carnal, rue de Mévilier 32, 2738 Court

Propriétaires : idem requérants

Auteur du projet : Beeler-Architecture, Ludmilla Beeler, rue de Mévilier 36, 2738 Court

Emplacement : parcelle N° 1512, au lieu-dit « rue de Mévilier 32 », 2738 Court

Projet : rehaussement d'une partie du bâtiment en vue de créer de nouvelles chambres

Chauffage : inchangé

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : H2a

Dérogation : 33 alinéa 2 du règlement communal de construction

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 août 2021 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30, du lundi au vendredi.

Court, le 7 juillet 2021

Municipalité de Court, administration municipale

### Avis de construction

Requérant : Alain Christinaz, rue du Cairi 250, 2608 Péry

Propriétaire : idem requérant

Auteur du projet : idem requérant

Emplacement : parcelle N° 527, au lieu-dit « rue de l'Essor 6 », 2738 Court

Projet : installation d'un chauffage central à pellet, pose de nouvelles fenêtres, isolation de la sous-toiture, nouvelle couverture de la toiture et diverses transformations intérieures

Chauffage : remplacement du chauffage existant

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 août 2021 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30, du lundi au vendredi.

Court, le 7 juillet 2021

Municipalité de Court, administration municipale



## Crémines

### Avis de construction

Requérants : Allemann Urs et Christine, Rue de l'Industrie 84, 2746 Crémines

Auteur du projet : Allemann Haustechnik, Rue de l'Industrie 84, 2746 Crémines

Emplacement : Parcelle N° 827, au lieu-dit « Rue de l'Industrie 84 », commune de Crémines

Projet : Remplacement du chauffage à mazout actuel par une PAC air/eau extérieure, côté Nord du bâtiment

Dimensions : Selon plans déposés

Genre de construction : Selon plans déposés

Zone d'affectation : A (activités)

Dépôt public de la demande, avec plans **jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la pause estivale du bureau communal, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux numéros suivants: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémines, le 30 juin 2021

Secrétariat communal Crémines

**Avis de construction**

Requérants : Linda et Michael Sauvain, Neusté 14, 2740 Moutier

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 924, au lieu-dit : « Les Planches », commune de Crémines

Projet : Construction d'une maison familiale avec couvert pour voitures, pose d'une pompe à chaleur extérieure, installation de panneaux photovoltaïques en toiture

Dimensions : Selon plans déposés

Genre de construction : Selon plans déposés

Zone : H

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 6 août 2021 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la pause estivale du secrétariat communal, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux numéros suivants: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71

Crémines, le 7 juillet 2021

Secrétariat communal Crémines

**Avis de construction**

Requérants : Silvia et Claude Wyssen, Neusté 14, 2740 Moutier

Auteur du projet : Silvia et Claude Wyssen, Neusté 14, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 922, au lieu-dit « Les Planches », commune de Crémines

Projet : Construction d'une maison familiale avec couvert pour voiture, pose d'une pompe à chaleur extérieure

Dimensions : Selon plans déposés

Genre de construction : Selon plans déposés

Zone : H

Dérogation : Art. 80 LR (loi sur les routes – route communale)

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 6 août 2021 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la pause estivale du secrétariat communal, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux numéros suivants: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71

Crémines, le 7 juillet 2021

Secrétariat communal Crémines

**Avis de construction**

Requérants : Rafael et Olivia Fabian Fedele, Beaugard 20, 2740 Moutier

Auteur du projet : KD construction Sàrl, Clos des Pouches 2, 2832 Rebeuvelier

Emplacement : Parcelle N° 923, au lieu-dit : « Les Planches », commune de Crémines

Projet : Construction d'une maison familiale avec garage, pose d'une pompe à chaleur extérieure, installation de panneaux photovoltaïques en toiture

Dimensions : Selon plans déposés

Genre de construction : Selon plans déposés

Zone : H

Dérogations : Art. 19 RAC et 80 LR (loi sur les routes - route communale)

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 6 août 2021 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la pause estivale du secrétariat communal, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux numéros suivants : 077 450 83 27 ou 076 319 03 71

Crémines, le 7 juillet 2021

Secrétariat communal Crémines



**Eschert**

**Fermeture de l'administration communale**

Durant les vacances d'été, l'administration communale sera fermée **du 24 juillet au 8 août 2021**. Réouverture le lundi 9 août 2021 selon l'horaire habituel.

Le conseil communal et l'administration souhaitent d'ores et déjà un bel été à toutes et tous.

En cas d'urgence, merci de contacter le numéro suivant : 077 495 06 45.

Eschert, le 28 juin 2021

Administration communale Eschert



**Grandval**

**Avis de construction**

Requérante : Municipalité de Grandval, Grand-Rue 29, 2745 Grandval

Auteur du projet : ECE SA, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement : parcelle N° 1071, au lieu-dit : « Cras Sur Neuve Vie 5 », Commune de Grandval.

Projet : assainissement énergétique du bâtiment, isolation périphérique et crépissage des façades en blanc, remplacement des garde-corps des balcons, des stores et des portes anthracites.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 août 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Courtelary, le 7 juillet 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

**Avis de construction**

Requérant : M. Simon Houriet, Quart dessous 6, 2606 Corgémont.

Auteur du projet : Solex ingénierie Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 1137, au lieu-dit : « La Gaillarde 23 », commune de Grandval.

Projet : pose d'une nouvelle isolation périphérique, création d'un appartement en duplex aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages et d'une mezzanine dans les combles, transformation du pan sud du toit pour la création d'une loggia, pose d'un balcon au 2<sup>e</sup> étage, création d'un escalier extérieur pour accéder au 1<sup>er</sup> étage, installation de panneaux photovoltaïques en toiture et construction d'un couvert à voitures au sud du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : M2.

Dérogations : art. 48 LAE, 41c OEaux et 27 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 août 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 juillet 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser

**Avis de construction**

Requérants et propriétaires fonciers : M<sup>me</sup> et M. Paulus Francine et Pascal, Cras sur Neuve Vie 37, 2745 Grandval

Auteur du projet : ECE SA, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement : parcelle N° 1082 au lieu-dit « Cras sur Neuve Vie 37 ».

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par l'installation d'une pompe à chaleur air/eau splittée côté ouest du bâtiment. Démantèlement de la citerne à mazout.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 août 2021 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 7 juillet 2021

Le Conseil municipal

**Fermeture du secrétariat municipal**

En raison des vacances d'été, le secrétariat municipal sera fermé du 26 juillet au 13 août 2021.

Réouverture le mercredi 18 août selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence et pour la consultation des dossiers en dépôt public (fixation d'un rendez-vous), merci de contacter le maire, M. Laubscher au numéro suivant: 079 335 80 12.

Pour les cartes journalières, nous vous prions de les réserver sur le site internet [www.grandval.ch](http://www.grandval.ch), onglet « cartes journalières ». Les réservations ne seront traitées qu'au retour de la secrétaire.

La déchetterie sera fermée les jeudis 5, 12 et 19 août 2021.

**Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h**

Le Conseil municipal vous souhaite d'ores et déjà de belles vacances d'été.

Grandval, le 7 juillet 2021

Le Conseil municipal

## Intempéries du mois de juin 2021

Tous les habitants du village qui ont subi des dégâts à la suite des dernières intempéries peuvent s'annoncer au secrétariat municipal par téléphone (032 499 95 55) ou par mail (secretariat@grandval.ch).

Grandval, le 7 juillet 2021

Le Conseil municipal



## Loveresse

### Avis de construction

Requérante: Eimco Gc Sàrl, Rue du Moulin 23, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 737, au lieu-dit: « Clos la Outre 26 », commune de Loveresse.

Projet: aménagement d'un talus en terre compactée (pierre forale), rénovation et réfection du mur existant et agrandissement de la terrasse existante située au Sud du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M2.

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 août 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 juillet 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Rapport d'analyse de l'eau potable

A l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés le 21 juin 2021 par M. Joseph Philipona, fontainier, dans le cadre de l'autocontrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions. Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

- qualité bactériologique: irréprochable
- dureté en graduation française (°f): 19,1
- teneur en nitrate (mg/l.): 4,9
- provenance de l'eau: eau de source
- traitement de l'eau: non traitée

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de M. Joseph Philipona, fontainier (tél. 076 457 78 40).

Loveresse, le 2 juillet 2021

Conseil communal

### Informations communales

#### Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée durant la pause estivale du 19 juillet au 6 août 2021.

Réouverture le mardi 10 août 2021 selon l'horaire habituel.

Le Conseil communal ainsi que le personnel vous remercient de votre compréhension et vous souhaitent un très bel été.

### Permis de construire

Le conseil communal a octroyé les permis de construire suivants:

à M. Michael Schlappach pour la transformation de l'annexe avec démolition du canal de cheminée plus aménagement de la place au lieu-dit Champs Carnaux 2, parcelle N° 554;

à M. Thomas Rüfenacht pour la pose de trois containers sur la parcelle N°711, au lieu-dit Grand Nods.

Loveresse, le 2 juillet 2021

Conseil communal



## Moutier

### Vacances d'été – fermeture des guichets l'après-midi

Le Conseil municipal informe la population que les guichets de l'administration communale à la Rue de l'Hôtel de Ville 1 et 2 seront fermés tous les après-midi **du lundi 19 juillet 2021 au vendredi 6 août 2021**. Il n'y aura pas de permanence téléphonique durant cette période, les après-midi.

La permanence à l'Hôtel-de-Ville 1 sera assumée du lundi au vendredi matin.

Les guichets seront fermés le mercredi matin au Service social et au Service Sécurité.

Moutier, le 30 juin 2021

Conseil municipal

### Avis de construction

Requérant: Lehmann Thierry et Carmen, rue de la Courtine 37, 2740 Moutier

Auteur du projet: AP-InTec Sàrl, 2555 Brügg

Emplacement: Parcelle N° 1838, rue de la Courtine 40

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau en façade Est

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 30 juin 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Bibliothèque municipale

#### Vacances d'été

La bibliothèque sera fermée pour la pause estivale du samedi 10 juillet à 11h30 jusqu'au lundi 9 août à 15h.

Moutier, juin 2021

Les bibliothécaires

### Avis de construction

Requérant: Palokaj Adonis, rue Industrielle 72, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1326, chemin des Mûriers 2

Projet: Agrandissement d'une fenêtre en porte-fenêtre avec la création d'un escalier en façade Sud, pose d'un canal de fumée pour cheminée en façade Sud

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 30 juin 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: Nissels Robert et Cornelia, chemin des Cerisiers 18, 2740 Moutier

Auteur du projet: Isaias Moura Widmer, 2743 Eschert

Emplacement: Parcelles N° 1907 et 1913, chemin des Cerisiers 16 et 18

Projet: Agrandissement du SAS d'entrée à l'Est de la maison sur la parcelle 1907; Pose d'un garage préfabriqué avec la création d'une place de stationnement et d'un mur de soutènement au Sud de la parcelle 1913

Zone: H2

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 30 juin 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Arrêté du Conseil de Ville N° 1112 du 28 juin 2021

Arrêté du Conseil de Ville relatif au choix d'une variante quant à l'aménagement d'une école ménagère

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- vu le préavis favorable de la Commission technique;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances;
- vu le préavis favorable de la Commission scolaire;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum facultatif;

arrête:

Article 1: Une dépense périodique de Fr. 85'000.-, charges comprises, destinée à la location de surfaces pour l'école ménagère à la Ruelle de l'Ours 8, est votée.

Article 2: Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Moutier, le 28 juin 2021

Au nom du Conseil de ville

Le Président: C. Piquerez

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande

dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 28 juin 2021. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Moutier, le 29 juin 2021

Conseil municipal

### Arrêté du Conseil de Ville N° 1113 du 28 juin 2021

Arrêté du Conseil de Ville relatif au Règlement concernant le financement spécial «Préfinancement matériel et équipements», compte N° 29300.10 (annexe II du Règlement du CRISM)

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- Vu l'article 44 lettre c du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier,
- Vu le préavis favorable de la Commission des finances;
- Sur proposition du Conseil municipal;
- Sous réserve de référendum facultatif;

arrête:

Article 1: Le Règlement du financement spécial «Préfinancement matériel et équipements» Compte N° 29300.10 est voté.

Article 2: Le Règlement du financement spécial «Préfinancement matériel et équipements» Compte N° 29300.10 est joint au Règlement du CRISM en tant qu'annexe II.

Article 3: Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Moutier, le 28 juin 2021

Au nom du Conseil de ville

Le Président: C. Piquerez

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 28 juin 2021. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Moutier, le 29 juin 2021

Conseil municipal

### Votation populaire du dimanche 26 septembre 2021

Le Conseil municipal a fixé au dimanche 26 septembre 2021, la votation populaire relative à la libération d'un crédit indexable de Fr. 1'313'097.- pour le réaménagement du secteur du carrefour de Graiter, des réseaux souterrains et du ruisseau de la Combe Allerie.

Moutier, le 29 juin 2021

Conseil municipal

### Avis de construction

Requérant: Schlup Laure et Riva Vladimir, Plein-Soleil 12, 2740 Moutier

Auteur du projet: La Courtine SA, 2873 Saulcy

Emplacement: Parcelle N° 3361, Plein-Soleil 36

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage à l'Ouest, pose d'une pompe à chaleur en façade Nord et de capteurs solaires thermiques en toiture

Zone: PQ «Prés Zuber»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 6 août 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 7 juillet 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: Sauvain Pierre et Danila, rue Beausite 24, 2740 Moutier

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 1214, rue Beausite 24

Projet: Agrandissement de l'habitation au rez-de-chaussée, nouvelle sortie en façade Sud avec escaliers et pose d'un canal de fumée pour poêle en façade Ouest

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 6 août 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 7 juillet 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: Salvi Joël, Chemin de la Cité 3, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1273, Chemin de la Cité 3

Projet: Agrandissement niveau 1 et entrée/distribution, aménagement de places de parcs couvertes, terrasse et balcon, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur au Nord-Est.

Zone: HA3

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 6 août 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 7 juillet 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours le poste suivant:

un-e agent-e d'exploitation au service externe des Travaux publics (voirie, déchets, parcs et promenades) à 100 %.

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Délai de réception des postulations: lundi 19 juillet 2021.

Moutier, le 7 juillet 2021

Conseil municipal



## Perrefitte

Communications du Conseil municipal

### Intempéries

Suite à un avis de tempête reçu de la Préfecture du Jura bernois le 28 juin 2021 en fin de matinée, le Conseil municipal a diffusé l'information rapidement en avertissant la population de Perrefitte par la distribution d'un tous-ménages dans le courant de l'après-midi. Fort heureusement, notre village déjà passablement éprouvé la semaine précédente, a été relativement épargné. Les recommandations pour protéger vos habitations sont toutefois très judicieuses et nous invitons chaque propriétaire à mettre en œuvre ces quelques mesures à chaque avis de tempête diffusé par les médias.

Perrefitte, le 7 juillet 2021

Le Conseil municipal

### Communications du Conseil municipal

Suite au départ de la localité du titulaire actuel, la Municipalité de Perrefitte met au concours le poste de:

#### Fontainier (activité accessoire)

Tâches:

- surveiller les installations de production et de distribution d'eau potable
- effectuer de petits travaux d'entretien au réservoir et sur le réseau
- entretien des fontaines communales
- surveiller l'application des dispositions légales en matière de protection des eaux
- relever périodiquement les compteurs d'eau
- autres tâches annexes selon cahier des charges

Conditions:

- être disponible et disposé à travailler en cas de besoin le soir et le week-end
- une expérience professionnelle dans le domaine serait un avantage
- la priorité sera donnée à une personne domiciliée à Perrefitte

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> octobre 2021

Renseignements: M<sup>me</sup> Virginie Heyer, Maire, 079 458.71.53

Postulations: En cas d'intérêt, nous vous prions de vous manifester par écrit, à l'administration communale, Sous le Tacon 24, 2742 Perrefitte, d'ici au 27 août 2021.

Perrefitte, le 7 juillet 2021

Le Conseil municipal

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)



## Petit-Val

### Vente maison Clos Devant 30 à Souboz

La Commune mixte de Petit-Val met en vente la maison Clos Devant 30 à Souboz. Il s'agit d'une parcelle de 818 m<sup>2</sup>, située en zone de construction «Centre Ancien». La maison est classée «Digne de protection» Objet C, selon le recensement architectural, construite dans la 1<sup>re</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

- Valeur officielle CHF 274'200.-
- Valeur comptable CHF 383'800.-
- Valeur AIB CHF 646'600.-
- L'assemblée communale a fixé le prix de vente minimum à CHF 370'000.-
- Les personnes intéressées à acheter cette parcelle peuvent visiter la maison le **samedi 14 août 2021 à 10h**. Rendez-vous sur place.
- L'acquéreur doit s'engager à habiter personnellement la maison à l'année à titre de logement principal (droit de réméré inscrit dans l'acte de vente)
- Un droit de préemption sera inscrit dans l'acte de vente, d'une durée de 15 ans dès la signature de l'acte (à faire valoir par la Commune de Petit-Val en cas de revente du bâtiment)
- Entrée en jouissance: à discuter
- **Les offres d'achat chiffrées sont à envoyer à la Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, jusqu'au 24 août 2021 avec la mention «Offre d'achat» indiquée sur l'enveloppe.**

Les documents suivants peuvent être consultés sur rendez-vous à l'administration communale:

- Expertise du 28.10.2016
- Feuillet de valeur officielle

Souboz, le 30 juin 2021

Conseil communal

### Fermeture de l'administration communale

Durant les vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 12 juillet 2021 au 8 août 2021.

Réouverture selon l'horaire habituel le lundi 9 août 2021.

Le Conseil communal et le personnel vous souhaitent un bel été.

Souboz, le 30 juin 2021

Conseil communal



## Reconvilier

### Avis de construction

Requérants: Lecomte Elodie et Frattini Florian, Les Molez 2, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Lecomte Elodie et Frattini Florian, Les Molez 2, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard

Emplacement: Parcelle N° 1309, Les Molez 2

Projet: Construction d'un nouveau garage à l'Ouest de la maison, pose d'un cabanon de jardin sur le nouveau garage, le tout non chauffé

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: Art. 80 LR

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 29 juillet 2021 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 30 juin 2021

Le secrétariat municipal

### Rapport d'analyse de l'eau potable

Le 21 juin 2021, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par le fontainier dans le cadre de l'autocontrôle. Il ressort du résultat du Service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade du Laboratoire cantonal de Berne que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Reconvilier, le 7 juillet 2021

Municipalité de Reconvilier

### Avis de construction

Requérants: Avdyli Halime et Avdyl, Grand-Rue 11, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Avdyli Halime et Avdyl, Grand-Rue 11, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard

Emplacement: Parcelle N° 1560, Bellevue 8

Projet: Création de deux nouvelles fenêtres en façade Sud, d'une fenêtre et d'une porte-fenêtre en façade Est, fermeture d'une ouverture en façade Nord, pose d'une pompe à chaleur extérieure, ouverture d'une fenêtre en pente et création d'une lucarne en toiture Ouest, aménagements extérieurs, création de deux places de parc au Nord du bâtiment, rénovations intérieures

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: HA2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 5 août 2021 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 7 juillet 2021

Le secrétariat municipal



## Roches

### AIB-contributions 2021

L'assurance immobilière du canton de Berne a octroyé un montant de CHF 8'072.- (contribution aux frais d'exploitation des sapeurs-pompiers) en faveur de la commune.

Roches, le 29 juin 2021

Conseil communal



## Saicourt

### Avis de construction

Requérante: Fondation de l'Abbatiale de Bellelay, p. adr. M. Pierre-Yves Moeschler, Rue du Stand 107A, 2502 Bienne

Auteur du projet: Anex & Roth, Sennheimerstrasse 15, 4054 Bâle

Emplacement: parcelle N° 752, au lieu-dit: «La Tuilerie», Bellelay, commune de Saicourt

Projet: pose de deux longues-vues sises à côté des bancs publics qui permettent de voir à quoi ressemblait le site de Bellelay en 1790

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 juin 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérante: Florimmo SA, Rue de la Gare 35D, 2605 Sonceboz-Sombeval

Auteur du projet: M. Raymond Heyer, architecte hes, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N° 738, au lieu-dit: «L'Abbaye 1a», Bellelay, commune de Saicourt

Projet: construction d'un local de rangement en bois non chauffé à l'Ouest du bâtiment N° 1a, isolation de la toiture du bâtiment N° 1a et transformation des dortoirs sis au 2<sup>e</sup> étage en 5 chambres avec WC-douches, réouverture de la porte de liaison entre les deux bâtiments, aménagement de 2 Velux sur le pan Sud du toit et pose de tuiles transparentes sur le pan Nord du toit.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: VA.

Recensement arch.: objet C, digne de protection, contrat de classement depuis le 09.06.2011 et ensemble bâti A.

Dérogation: art. 213 al. 7 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 juin 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Saules

### Vente de bois de feu

Du bois de feu peut être commandé à ValForêt SA, soit sur son site internet: [www.valforet.ch/bois-de-feu/](http://www.valforet.ch/bois-de-feu/), soit sur le site internet de la commune de Saules: [www.saules-be.ch/vente-de-bois/](http://www.saules-be.ch/vente-de-bois/)

Saules, le 7 juillet 2021

Conseil communal

### Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée du lundi 19 juillet 2021 au lundi 16 août 2021 y compris. Durant cette période, en cas d'urgence ou pour fixer un rendez-vous aux fins de consulter des

dossiers déposés publiquement, veuillez contacter le maire, M. Michel Schaer, au 079 825 64 50.

Saules, le 7 juillet 2021

Conseil communal



## Schelten

### Avis de construction

Requérante : BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont.

Emplacement : parcelles N<sup>os</sup> 4, 18 et 43, au lieu-dit : « Weier », commune de La Scheulte.

Projet : pose d'un câble souterrain d'une longueur d'environ 265 m pour l'alimentation de l'immeuble « Weier 9 », pose d'un tuyau de protection de câbles PE120 à une profondeur de 80 cm pour permettre le tirage d'un câble électrique, démonstration partielle de la ligne 0.4kV aérienne.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT, 80 LR et 25LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 août 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Scheulte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 juillet 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Projet : transformation et couverture de la terrasse existante sur le côté ouest du bâtiment Chemin de la Rochette 19 et installation d'un garage préfabriqué partiellement enterré, le tout sur la parcelle N° 223 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement aux canalisations communales et à la step.

Dérogation requise : à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 30 juin 2021

Le chef des travaux publics

### Avis de construction

Requérants : M<sup>me</sup> Annaëlle Mauron et M. Angelo Inzitari, Rue du Pasteur Frêne 9, 2710 Tavannes

Projet : construction d'une piscine à l'ouest sur la parcelle N° 54 à la rue du Pasteur Frêne en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 30 juin 2021

Le chef des travaux publics

### Avis de construction

Requérants : M<sup>me</sup> et M. Corinne et Fabio Dell'Anna, Chemin de Montoz 1, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Arc Architecture Sàrl, Grand-rue 62, 2720 Tramelan.

Projet : démolition et reconstruction de l'annexe existante ainsi que la rénovation intérieure du bâtiment Chemin de Montoz N° 3 et démolition du bâtiment N° 3a sis sur la parcelle N° 818 en zone centre.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement aux canalisations existantes communales et à la step.

Recensement architectural : objet digne de conservation.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 août 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 7 juillet 2021

Le chef des travaux publics

### Pumptrack mobile

La Commission Culture et Sports vous invite pour la première fois à venir profiter d'un pumptrack mobile durant le courant de l'été ! Le circuit composé de bosses et de virages est accessible à toutes et à tous, que cela soit en VTT, trottinettes, rollers ou en skateboards.

Le pumptrack se trouvera sur la place de la patinoire du lundi 19 juillet 2021 en fin de journée jusqu'au lundi 16 août 2021 compris.

L'installation étant en libre-service, son utilisation se fait à vos risques et nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident. Nous recommandons

cependant à chaque utilisateur de se munir des protections nécessaires, tel qu'un casque par exemple.

Merci de bien vouloir laisser la place en bon état tel que vous l'avez trouvé et de respecter les autres usagers.

Nous espérons que vous pourrez pleinement en profiter et vous souhaitons un bel été sportif !

Tavannes, le 5 juillet 2021

La Commission Culture et Sports



## Valbirse

### Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Affolter Fred, Le Noveleu 5, 2744 Belprahon

Auteur du projet : Erwin Widmer Construction SARL, Rue de la Rauss 18, 2743 Eschert

Adresse du projet : BF 727, Rue Aimé-Charpilloz 16, 2735 Bévillard

Description du projet : Démolition et agrandissement du balcon existant / changement d'une fenêtre en porte fenêtre

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre B

Dépôt public : Du 30 juin 2021 au 29 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 25 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

**Demande de permis de construire « après-coup »**

Requérants/maître d'ouvrage : Scheifele-Locher Daniel et Monika, Ch. des Coucoucs 21, 2735 Malleray

Auteur du projet : Scheifele Daniel, Ch. des Coucoucs 21, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1200, Ch. des Rouges-Gorges 5, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : réhabilitation du sol pour l'agriculture ; aplanir le sol pour les machines agricoles ; reconstruction de la terre végétale érodée, compensation sol : molasse et marne

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : agricole

Dépôt public : du 30 juin au 29 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.



## Seehof

### Reglement Konzessionsabgabe BKW

Mitteilung gemäss Artikel 45 der Gemeinde Verordnung

Das am 28. Juni 2021 von der Gemeindeversammlung Seehof genehmigtes Reglement Konzessionsabgabe BKW tritt per 1. Juli 2021 in Kraft. Dieses Dokument kann im Büro der Gemeinde Seehof während der Öffnungszeiten eingesehen werden.

Seehof, 5. Juli 2021

Der Gemeinderat Seehof



## Sorvilier

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise

Le procès-verbal de l'assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier du 25 juin 2021 est déposé publiquement pendant 20 jours à l'administration bourgeoise de Sorvilier (Rue Principale 18) à partir du 7 juillet 2021 au 14 juillet 2021 et pour fermeture du bureau pendant les vacances estivales du 9 août au 20 août 2021.

Sorvilier, le 4 juillet 2021

Le conseil de bourgeoisie



## Tavannes

### Avis de construction

Requérants : M. et M<sup>me</sup> Raphaël et Pauline Ramseier, Chemin de la Rochette 19, 2710 Tavannes.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 25 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

### Demande de permis de construire « après-coup »

Requérants/maître d'ouvrage: Commune bourgeoise de Malleray, p.a. M. Laurent Blanchard, Haut des Planches 2, 2735 Malleray

Auteur du projet: Patrick Zenger, 2735 Champoz  
Adresse du projet: BF 1026, Sous Moron, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet: réhabilitation du sol pour l'agriculture; applatir le sol pour les machines agricoles; reconstruction de la terre végétale érodée, compensation sol: molasse et marnes; remise en valeur du mur en pierres sèches

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: agricole

Dépôt public: du 30 juin au 29 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 25 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

## Infos communales

### Tous à la Fête du 1<sup>er</sup> Août

Après un jeûne forcé de manifestations communales dû au Covid, Valbirse s'anime à l'occasion de la Fête nationale! La population est cordialement invitée à se retrouver pour la soirée du dimanche 1<sup>er</sup> août 2021, qui aura lieu dans le préau de l'Ecole secondaire.

La restauration sera assurée dès 18h par les sociétés de tir de Malleray Bévilard. Dès 20h, production d'un groupe de musiciens de la Fanfare de Malleray et de Yellow Note, intermède d'un accordéoniste du cru, hymne national, distribution de lampions aux enfants, feu d'artifice et animation musicale avec Jean-Daniel Wahli.

L'oratrice de la soirée sera Madame Sandra Roulet Romy, de Malleray, députée au Grand Conseil. En cette année 2021 qui marque le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'obtention par les femmes du droit de vote et d'éligibilité au niveau fédéral, les autorités ne voulaient pas manquer de confier le micro à une femme.

En raison de l'installation et du tir du feu d'artifice, la route sera fermée entre Le Botat et la rue des Mélèzes depuis le dimanche 1<sup>er</sup> août 12h jusqu'au lundi 2 août 10h. La commune remercie les usagers de bien vouloir suivre la signalisation qui sera mise en place et se réjouit de pouvoir à nouveau fêter.

### Permanence au guichet les matins

Le bureau communal ne fermera pas totalement durant les vacances d'été mais fonctionnera avec des horaires réduits. Du 19 juillet au 6 août, les guichets resteront ouverts tous les matins de semaine entre 10h et 12h.

### Vente de bois de feu

Une coupe de bois sera effectuée prochainement aux Trois Charrières, à Pontenet. Le Triage forestier «Moron» a décidé de vendre le stère à CHF 70.-, sur place, en mètre.

Les personnes qui le souhaitent peuvent se faire livrer leur bois à domicile par l'entreprise Pascal Rossé, de Court, pour un prix de CHF 20.- le stère.

Cette année, vu la quantité à disposition, le bois sera vendu aux habitants de Valbirse seulement.

Les commandes sont à faire à l'administration communale de Valbirse au numéro 032 491 61 70 ou à l'adresse info@valbirse.ch.

Bévilard, le 5 juillet 2021

Commune mixte de Valbirse

## Divers

Eglise catholique-chrétienne – Paroisse de Saint-Imier – Arrondissement administratif du Jura bernois – Diaspora du canton du Jura

### Mise en dépôt public du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la paroisse

Conformément à l'art. 69 du Règlement d'organisation du 10 avril 2020 de la Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021 est déposé publiquement du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 19 juillet 2021 auprès de Roger Brun – Reconvilier (078 763 43 21). Ce procès-verbal aura été accepté par les scrutateurs lors de la présente parution. Il y a lieu de prendre rendez-vous avec l'une ou l'autre des personnes susmentionnées pour prendre connaissance dudit procès-verbal.

Pendant le dépôt public les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès de l'Administration extraordinaire de la Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier, case postale 207 – rue Denise-Bindschedler-Robert 6, à 2610 Saint-Imier.

Après la mise en dépôt il sera accepté par le conseil de paroisse lors de l'une de ses prochaines séances, après avoir vidé les éventuelles oppositions reçues dans le délai légal de publication.

2610 Saint-Imier, le 29 juin 2021

Le Conseil de paroisse

# informations pratiques



## Tavannes

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

Courriel:  
Heures d'ouverture:

secretariat@tavannes.ch  
Lundi à vendredi:  
9h 30 à 11h 45 et 15h à 17h  
Jeudi:  
9h 30 à 11h 45 et 15h à 18h  
www.tavannes.ch

Site internet:

### Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45

Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70